



## Convocation sans pv signer

Par **Muriel Recchia**, le **20/04/2014** à **00:09**

mon fils a griller un feu rouge avec un scooter 50 cm3 il a ete obliger de changer ses deux pneus juges lisses et on lui a dit qu il serait convoquer au tribunal de police pour le feu rouge mais il n a signe aucun PV. Est ce normal n aurait il pas du avoir quelque chose a signe ?

Par **janus2fr**, le **20/04/2014** à **09:38**

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Ceci étant, il n'y a aucune obligation de signer quoi que ce soit. Votre fils recevra directement le PV ou la convocation par courrier.

Merci pour votre attention...